

Annexe 7 (rapport de sécurité de l'organisme qualifié accrédité-OQA)

Le rapport de sécurité de l'OQA contient les éléments suivants :

a) Identification de l'OQA :

- nom et prénoms du dirigeant responsable des évaluations désigné pour la mission en cause,
- identification des personnes ayant participé à la mission d'évaluation et description de leur rôle
- attestation signée de chacune des personnes ayant participé à la mission d'évaluation de leur non-participation à la conception ou à la réalisation du système sur lequel porte l'évaluation.

b) Champ de l'évaluation de l'OQA :

- identification de la phase et de la partie concernée du système de transport réalisé,
- description de la nature de l'intervention de l'OQA, de son champ et de ses modalités techniques ;

c) Conclusions de l'OQA lorsque son intervention porte sur le DPS :

- Evaluation des risques naturels et technologiques ainsi que des autres risques, tels qu'ils ont été identifiés par le demandeur ;
- Evaluation de la validité et exhaustivité du référentiel technique proposé par le demandeur.
- Evaluation de la conception du projet au regard des objectifs de sécurité portant sur l'ensemble du projet.
- Attestation de la conformité de la conception du projet au regard du référentiel technique proposé par le demandeur.
- Evaluation d'un programme de tests ou d'essais.
- Dans le cas d'une modification substantielle sur un système de transport en exploitation, évaluation des dispositions prises et de leurs justifications pour permettre la poursuite de l'exploitation conformément aux objectifs de sécurité pendant la durée des travaux.

d) Conclusions de l'OQA lorsque son intervention porte sur le DS :

- Rappel des risques identifiés.
- Attestation de conformité physique du système de transport réalisé par rapport au dossier préliminaire de sécurité, le cas échéant, complété par les prescriptions énoncées dans la décision d'approbation dudit dossier.
- Evaluation du système de transport réalisé au regard des objectifs de sécurité portant sur l'ensemble du système
- Evaluation de tests et d'essais

e) Avis favorable ou défavorable

f) Le cas échéant, les rapports d'évaluation préparatoires au rapport de sécurité de l'OQA